

Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972

Clermont Dugas

Volume 17, numéro 41, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021119ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021119ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dugas, C. (1973). Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972. *Cahiers de géographie du Québec*, 17(41), 283-316.
<https://doi.org/10.7202/021119ar>

Résumé de l'article

Depuis 1963, les gouvernements provincial et fédéral ont investi des sommes d'argent considérables dans le but de revaloriser la situation économique de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Ces investissements visaient à diminuer les disparités économiques entre cette région et le reste de la province. Après 10 ans de recherches, de planification et d'aménagement, les résultats obtenus diffèrent passablement de ceux escomptés. La population continue à décroître, le taux de chômage demeure toujours aussi élevé et les déséquilibres économiques intra-régionaux se sont accentués.

L'expérience d'aménagement semble avoir été beaucoup plus profitable pour ceux qui l'ont faite que pour la population concernée. Cette dernière s'est regroupée en comités de citoyens pour faire connaître son mécontentement et exercer des pressions auprès des organismes gouvernementaux. De nombreuses leçons peuvent être tirées de ces efforts d'aménagement. Ce seront peut-être ces leçons qui indiqueront finalement les meilleures voies à suivre pour l'amélioration générale de la situation socio-économique de la région-plan.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE L'EST DU QUÉBEC DE 1963 À 1972

par

Clermont DUGAS

Université du Québec à Rimouski

L'expérience d'aménagement en cours dans l'Est du Québec depuis 1963 a suscité un intérêt énorme, et continue de faire l'objet de multiples controverses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région-plan. Ce que l'on a défini comme une expérience unique au Québec est loin de provoquer l'enthousiasme que l'on attendait chez la population concernée. Neuf ans après le début des travaux d'aménagement, il est devenu possible de mesurer la valeur des réalisations et de les confronter à ce qui avait été initialement prévu.

Comme pré-évaluation des effets du plan nous esquisserons un tableau très sommaire de l'évolution de quelques éléments marquants du contexte socio-économique du territoire pilote. Toutefois, pour bien comprendre toutes les interrelations des facteurs mis en présence, nous procéderons d'abord à un bref rappel des faits.

1. HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION DE 1963 À 1972

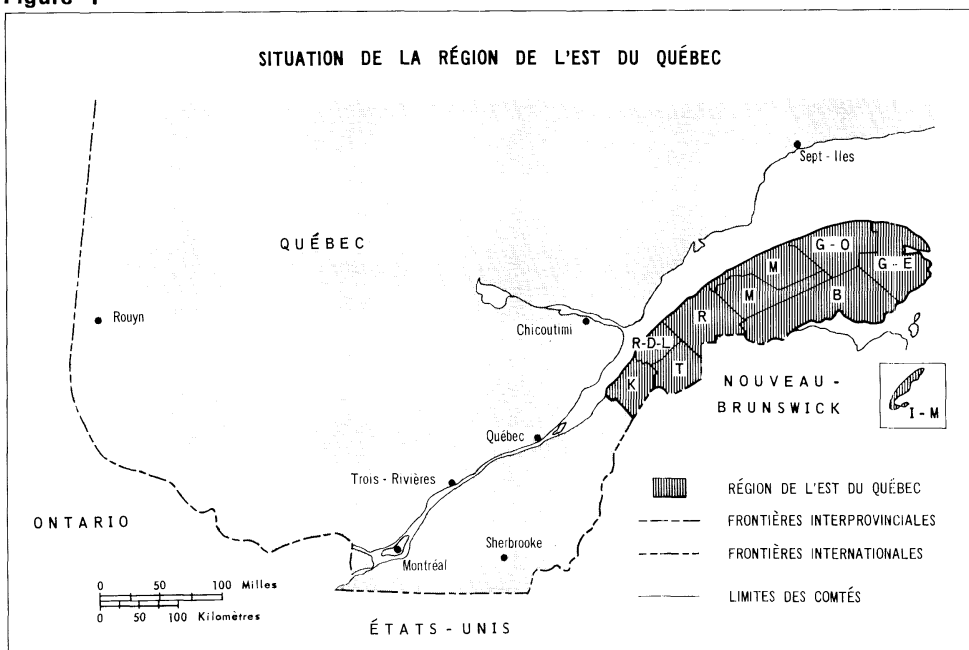
La région de la Gaspésie, du Bas Saint-Laurent, et des Îles-de-la-Madeleine — couvrant une superficie de l'ordre de 17 000 milles carrés et englobant une population de quelque 320 000 habitants — connaît, depuis 1963, de multiples expériences de planification et d'aménagement. Le mot « expérience » doit être interprété dans son sens propre puisque la région est devenue un véritable laboratoire de recherche pour des administrateurs et spécialistes de toutes disciplines.

La période 1963-1968

Pour donner suite aux représentations de quelques individus dynamiques de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent, les gouvernements provincial et fédéral constituèrent, au terme de la loi Arda, le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec en 1963. Cet organisme, mieux connu sous le sigle de B.A.E.Q.¹, était dirigé par des représentants de divers corps intermédiaires de la région. Il avait pour mandat d'établir un plan d'aménagement avec la participation de la population concernée, dans le but d'assurer le dévelop-

¹ B.A.E.Q. : Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec. Corporation sans but lucratif chargée d'établir un plan d'aménagement pour l'Est du Québec. Constituée en 1963, dissoute en 1966, siège social à Amqui.

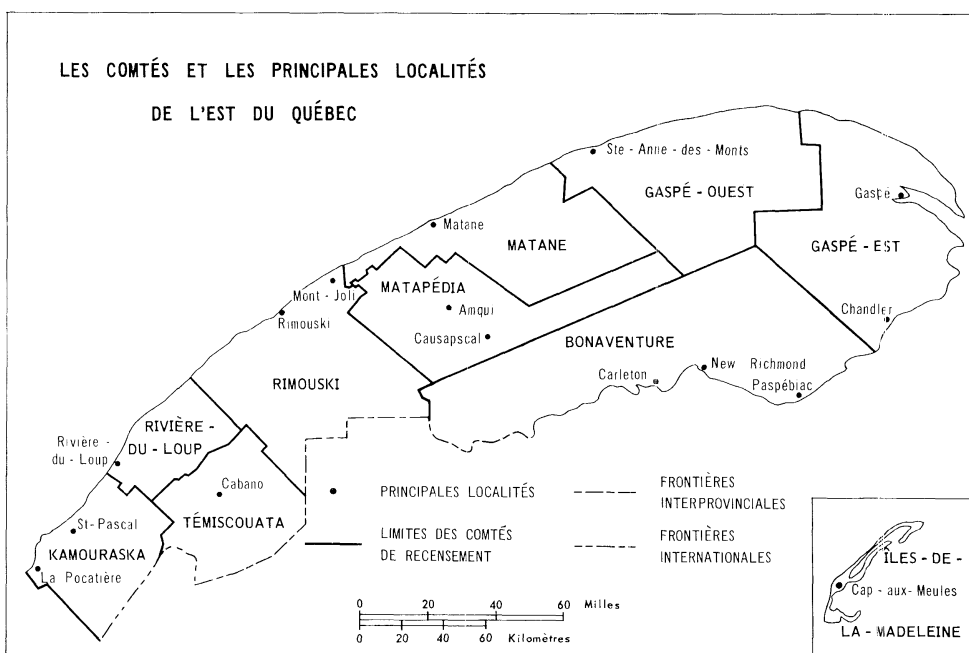
Figure 1



pement socio-économique des neuf comtés suivants de l'Est du Québec : Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Îles-de-la-Madeleine, Gaspé-Est et Gaspé-Ouest (figures 1 et 2).

De 1963 à 1966, de jeunes chercheurs de toutes disciplines travaillent avec dynamisme à l'élaboration du plan d'Aménagement au coût approxi-

Figure 2



matif de 4 millions de dollars. Un nombre considérable d'aspects physiques et humains du territoire sont abordés ; certains sont traités superficiellement, d'autres plus en profondeur. Quelque 4 500 personnes dont 400 leaders sont consultés dans l'ensemble de la population. Le plan², remis aux gouvernements en 1966, comporte 10 volumes et s'accompagne d'une documentation volumineuse et de grande valeur sous formes d'annexes techniques, d'esquisses, de cartes et de documents de travail.

La majorité de la population ne connaissait de ce plan que ce qu'en disaient les manchettes des journaux. Elle en attendait un relèvement rapide du niveau de vie et une création d'emplois stables. Mais, malgré toute la publicité qui a accompagné son élaboration, elle ne connaissait pas son contenu. Et, malgré ce que l'on en a dit, ce plan n'a jamais été le sien mais celui d'un petit groupe de chercheurs désireux d'innover. À ce sujet, une enquête effectuée par des étudiants, en 1968, auprès de 1 000 personnes du comté de Bonaventure, a révélé que 55% de la population ne savait pas ce qu'était le B.A.E.Q. ; que 84% de la population n'avait pas participé à l'élaboration du plan ; et que seulement 37% de la population était au courant des projets de l'organisme. Quant à ces personnes mieux renseignées, elles acceptaient pour la plupart les objectifs proposés mais sans connaître exactement les modalités d'exécution des divers projets. C'est ainsi que la majorité des citoyens souhaitaient un renforcement de la structure urbaine mais peu d'entre-eux savaient qu'une fusion municipale d'envergure était proposée pour y parvenir ; condition avec laquelle ils étaient en profond désaccord.

De 1966 à 1967, les anciens directeurs du B.A.E.Q. forment le comité de liaison de l'Est du Québec puis, en 1967, le C.R.D.³, organismes dont les préoccupations majeures sont à l'époque d'amener les gouvernements concernés à passer à l'application du plan. Durant cette même période, des fonctionnaires des gouvernements provincial et fédéral procèdent à son examen attentif. Parallèlement à tout cela, des pressions sont exercées auprès de certains hommes politiques du Québec pour les convaincre d'amorcer, en Gaspésie et dans le Bas Saint-Laurent, l'aménagement complet du territoire d'une manière planifiée, telle que proposée par le B.A.E.Q.

La période 1968-1972

En mars 1968, les gouvernements fédéral et provincial signent une première entente⁴ de coopération en vertu de laquelle une somme de 258

² Plan : Plan comportant 10 volumes et 1 atlas, et établi par le B.A.E.Q. de 1963 à 1966.

³ C.R.D. : Conseil Régional de Développement. Organisme subventionné en majeure partie par l'Office de Planification et de Développement du Québec ; composé de représentants de la population, il est sensé représenter cette dernière auprès des gouvernements pour l'application de l'Entente de coopération.

⁴ Entente : Entente fédérale-provinciale par laquelle les deux niveaux de gouvernement s'engagent à investir des sommes importantes d'argent pour l'application partielle du Plan du B.A.E.Q.

millions de dollars doit être consacrée, jusqu'à 1973, à l'aménagement des dix comtés provinciaux de l'Est du Québec⁵ situés au sud du Saint-Laurent. Le comté de Kamouraska, qui n'était pas région d'étude pour le B.A.E.Q., devient secteur d'application du plan. Dans le cadre de cette entente, les gouvernements reconnaissent officiellement le Conseil Régional de Développement créé en 1967 comme représentant de la population et interlocuteur privilégié. Pour lui permettre de jouer son rôle, on lui octroie une subvention annuelle de \$250 000 puisés à même les fonds de l'entente. Pour l'application de cette entente, on crée l'Office de Développement de l'Est du Québec⁶ dirigé par un Délégué général au plan. On forme également une conférence administrative composée des coordonnateurs des ministères impliqués dans le plan, et dirigée par le Délégué général au plan. Un comité de liaison fédéral-provincial, regroupant au moins 3 sous-ministres provinciaux et 3 sous-ministres fédéraux, oriente l'action du Comité directeur. Le gouvernement fédéral est officiellement représenté dans la région d'application par un administrateur. Ce dernier, avec le Délégué général au plan, forme un Comité directeur responsable de la direction pratique du plan.

La population a accueilli la signature de l'entente avec joie. Chacun s'imaginait bénéficier directement des 258 millions de dollars investis. Cependant, après quelques mois, le désenchantement est vite apparu. Les quelques personnes qui s'étaient renseignées à fond sur l'entente se rendirent compte qu'il n'y avait rien de prévu pour la réorganisation du réseau routier et rien également pour l'industrialisation du territoire. Or ces deux items faisaient l'objet de revendications populaires depuis longtemps. Par contre, entre autres choses, on voulait favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, entreprendre un programme de relocalisation et organiser des centres d'accueil de la population à Montréal. Cette déception, ressentie initialement par quelques personnes seulement, gagna vite l'ensemble de la population lorsque les réalisations concrètes d'aménagement tardèrent à prendre forme. La seule action d'envergure amorcée visait à relocaliser la population d'une dizaine de localités dites marginales. Or cette migration forcée se fit de façon douloureuse et devint vite très impopulaire. Par contre, des mesures qui plaisaient plus à la population, telles que le réaménagement foncier, l'organisation d'étapes touristiques, la création du parc national de Forillon, apparurent vite comme très difficiles d'application. Des difficultés d'ordre administratif ressenties dans tous les ministères impliqués de près dans l'entente créèrent tellement de lenteurs dans l'exécution du Plan que l'on ne réussit à dépenser, de 1968 à 1970, qu'une part minime des budgets prévus.

⁵ Est du Québec : comtés de Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Gaspé Nord, Gaspé Sud, Bonaventure, Îles-de-la-Madeleine, Matapédia.

⁶ O.D.E.Q. : Office de Développement de l'Est du Québec chargé de coordonner l'exécution des diverses politiques et mesures de l'Entente.

Ainsi donc cette double insatisfaction provenant de certaines carences majeures de l'entente et de la difficulté d'appliquer les quelques mesures populaires produisit très vite un mouvement de contestation. Cette contestation visait les fonctionnaires chargés de l'exécution du Plan, les hommes politiques et également le C.R.D. (Conseil régional de développement) accusé d'être trop timoré et de trop bien composer avec les personnes chargées d'appliquer l'entente. Pour manifester leur désapprobation vis-à-vis de l'attitude du C.R.D., de nombreux organismes membres, tels les Chambres de commerce et les Conseils de comté, quittèrent cette structure de participation. La contestation a pris deux formes bien particulières. On a vu naître des mouvements de protestation spontanés, ponctuels et éphémères, centrés sur certains thèmes bien particuliers. Les gens de Cabano se sont soulevés contre la transformation du bois de leurs forêts à l'extérieur de leur région. Les gens de Chandler se sont opposés vigoureusement à la fermeture de leur bureau d'assurance-chômage, etc.

Il y eut des contestations structurées et de forme plus permanente. C'est ainsi qu'en 1968, un comité d'expansion économique était créé dans le comté de Bonaventure pour analyser l'Entente et exercer des pressions sur les gouvernements afin d'en modifier substantiellement le contenu. En 1970, à Sainte-Paule, dans le comté de Matane, la première *Opération Dignité* prend naissance. Elle a comme objectif principal la création d'emplois dans l'arrière-pays par une utilisation optimale des ressources du sol et de la forêt, afin de permettre aux gens qui y sont installés d'y vivre de leur travail et non de l'assistance sociale. En 1971, l'*Opération Dignité II*, ayant les mêmes objectifs que la première, est mise sur pied à Esprit-Saint dans l'arrière-pays du comté de Rimouski. Et finalement, toujours en 1971, naissait l'*Opération Dignité III* sur le littoral nord de la Gaspésie, avec des objectifs centrés sur une utilisation accrue et plus rentable des ressources de la mer.

En fait, tous ces mouvements de contestation ne s'inscrivaient pas uniquement contre le contenu de l'entente de 1968, mais également contre les difficultés que l'on avait à la mettre en application et aussi contre l'absence des résultats escomptés et promis en terme de création d'emplois et d'élévation du niveau de vie. Cependant, dès 1970, on avait convenu de négocier cette Entente. Cette renégociation aboutissait, en septembre 1971, à la signature d'un nouveau document par lequel les deux gouvernements s'engageaient à dépenser 411 millions de dollars de 1968 à 1976.

2. RÉSULTATS DES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT À L'AUTOMNE DE 1972

De 1968 à 1971, d'après les statistiques de Communication-Québec, \$104 497 787,34 ont été dépensés dans le cadre de la première Entente. Cet argent est loin d'avoir eu les effets attendus par la population. À l'exception de Rimouski, il n'existe pratiquement aucune localité dont la population

a connu une augmentation de niveau de vie grâce au plan⁷. Par ailleurs, les transformations physiques du milieu se limitent à la construction de systèmes d'aqueducs et d'égouts, à la fermeture de quelques paroisses marginales de l'arrière-pays et des localités situées dans le parc Forillon⁸, à la construction d'habitations à prix modiques dans quelques centres désignés et à la réfection de certains tronçons de routes. De plus, un grand nombre de firmes ont préparé des esquisses et des plans directeurs qui s'entassaient sur les tablettes sans être utilisés, connaissant ainsi le même sort que la majorité des documents laissés par le B.A.E.Q.

Une évaluation des effets directs de l'application de l'entente fédérale-provinciale étant difficile à faire, quelques éléments importants ont été retenus pour tenter de mesurer son impact. Il s'agit de l'évolution de la population, de celle de l'habitat et de la structure urbaine, des transformations de l'espace agricole, de la situation du chômage, de l'assistance sociale et de l'emploi industriel. Il est également possible d'analyser sommairement la situation socio-économique de la région-plan⁹, en 1972, par rapport aux 4 grands objectifs proposés par le B.A.E.Q., et de dégager certaines grandes leçons de l'Expérience.

a) *Évolution de la population* *Évolution régionale*

De 1966 à 1971 seulement 49 localités sur les 214 du territoire ont connu une stabilité ou une croissance démographique. De 338 164 personnes qu'elle était en 1966, la population passait à 325 800 en 1971, soit une variation de -3,6%. La diminution la plus sensible s'est effectuée dans le comté de Matapédia, où l'on note une perte de 14,5%.

Les trois comtés de l'extrémité est du territoire sont les seuls à connaître une légère augmentation. Le fait est assez surprenant compte tenu de leur éloignement des grands centres du Québec et de leur isolement géographique. De plus, les possibilités agricoles des sols y sont pratiquement nulles. Dans les comtés de Bonaventure et de Rimouski, de positive qu'elle était en 1961-66, l'évolution devient négative en 1966-71. Encore là, on note, dans Rimouski, une évolution contraire à celle à laquelle on

⁷ Une analyse détaillée des investissements effectués dans le cadre des ententes depuis 1968 démontre qu'ils ont servi à créer de l'emploi chez trois grandes catégories socio-professionnelles : les fonctionnaires, les entrepreneurs et les employés des firmes privées. Les fonctionnaires sont localisés surtout à Rimouski, les entrepreneurs sont disséminés à travers tout le Québec et les membres des firmes privées sont presque tous à l'extérieur de la région. Il est impossible de déceler actuellement un accroissement sensible de la productivité et des revenus, à l'extérieur de Rimouski, qui serait relié directement à la réalisation partielle du Plan. Les argent dépensés à date l'ont été beaucoup plus dans le cadre de mesures sociales que dans le but de créer des emplois permanents.

⁸ Forillon : Presqu'île à l'extrémité de la Péninsule Gaspésienne, que l'on aménage en parc fédéral.

⁹ Région-plan : Région d'application du plan ; les dix comtés de l'Est du Québec.

Tableau 1 *Évolution de la population, Est du Québec, 1961-1966-1971.*

<i>Comtés</i>	<i>1961</i>	<i>1966</i>	<i>1971</i>	<i>Évolution 66-71 en %</i>
Bonaventure	42 962	(+) 43 624	(-) 41 700	- 4,4
Gaspé-Est	41 333	(-) 41 250	(+) 41 725	+ 1,1
Gaspé-Ouest	20 529	(-) 18 492	(+) 18 755	+ 1,4
Îles-de-la-Madeleine	12 479	(+) 13 213	(+) 13 300	+ 0,6
Kamouraska	27 138	(-) 26 593	(-) 26 265	- 1,2
Matane	35 078	(-) 31 794	(-) 30 260	- 4,8
Matapédia	35 586	(-) 31 433	(-) 26 860	-14,5
Rimouski	65 295	(+) 65 629	(-) 64 265	- 2,0
Rivière-du-Loup	40 239	(-) 40 234	(-) 39 485	- 1,9
Témiscouata	29 079	(-) 25 902	(-) 23 185	-10,5
Région	349 718	338 164	325 800	- 3,6%

Source: *Statistique Canada*

devrait s'attendre, puisque la capitale administrative du territoire y est localisée. La croissance démographique rapide de la ville de Rimouski n'a pas réussi à compenser le dépeuplement de l'arrière-pays.

L'objectif du B.A.E.Q., qui était de freiner les pertes constantes de population, n'a pu être atteint. En excluant le comté de Kamouraska, le Plan prévoyait, pour 1971, une population de 322 000 personnes. Cette projection s'appuyait sur le taux d'émigration de la période 1956-1961. Or, selon la même base de calcul, on n'en compte que 299 535. L'émigration s'est donc accentuée au lieu de ralentir.

Par contre, l'évolution prévue dans les structures d'âge s'est réalisée, comme le prouve le tableau 2.

Tableau 2 *Évolution de la population par groupes d'âge, Est du Québec, 1961-1966-1971.*

	<i>0 à 14 ans</i>	<i>15 à 64 ans</i>	<i>65 ans et plus</i>
1961	148 848	181 448	19 422
1966	132 243	184 607	21 314
1971	109 055	193 720	23 040

Source: *Statistique Canada*

De 1961 à 1971, le groupe des 15 à 64 ans devait augmenter de 13 000 personnes. C'est ce qui s'est produit. En contre partie, celui des 0 à 14 ans devait diminuer de 18 000. Il s'est effrité davantage avec une baisse de 40 000. Le ralentissement de la natalité au Québec a exercé également ses effets dans le territoire-pilote ¹⁰.

Le gonflement du groupe des 15 à 64 ans est relié principalement aux changements qui ont affecté le système d'éducation dans la province. Suivant le mouvement de l'ensemble du Québec, la région-plan s'est enrichie d'une Université, de Collèges d'Enseignement Général et Professionnel et de nombreuses Écoles Polyvalentes. Une meilleure accessibilité à l'éducation a retenu dans le territoire un plus grand nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans. De 60 929 qu'ils étaient en 1961, ils sont passés à 70 635 en 1971. Ce sont donc eux qui expliquent le taux d'augmentation de la main-d'œuvre active. À l'intérieur de cette dernière, la classe des 20 à 44 ans a commencé à évoluer de manière positive à partir de 1966. Mais elle demeure en 1971 quand même assez loin du chiffre de 1961. À l'époque, elle était de 106 579 personnes ; elle a fléchi en 1966 à 93 745 puis s'est redressée à 98 200 en 1971.

Globalement, les modifications de la structure de la population peuvent être interprétées comme une amélioration qui ne doit vraisemblablement rien au Plan. Elle demeure toutefois le gage d'un avenir meilleur.

Tableau 3 *Regroupement des localités selon leurs taux d'évolution de population.*

<i>Taux d'évolution</i>	<i>Nombre de localités</i>	
	<i>1961-1966</i>	<i>1966-1971</i>
+10% et plus	12	11
+ 5% à 9.9%	18	15
+ 0% à 4.9%	22	23
- 0% à - 4.9%	35	43
- 5% à - 9.9%	53	37
-10% à - 19.9%	53	57
-20% et moins	21	28
TOTAL	214	214

Source: *Statistique Canada*

¹⁰ Territoire-pilote: Région de l'Est du Québec à l'intérieur de laquelle on a fait diverses expériences d'animation lors de l'élaboration du Plan. Pour l'élaboration du plan, ce territoire excluait le comté de Kamouraska.

Caractéristiques locales de l'évolution

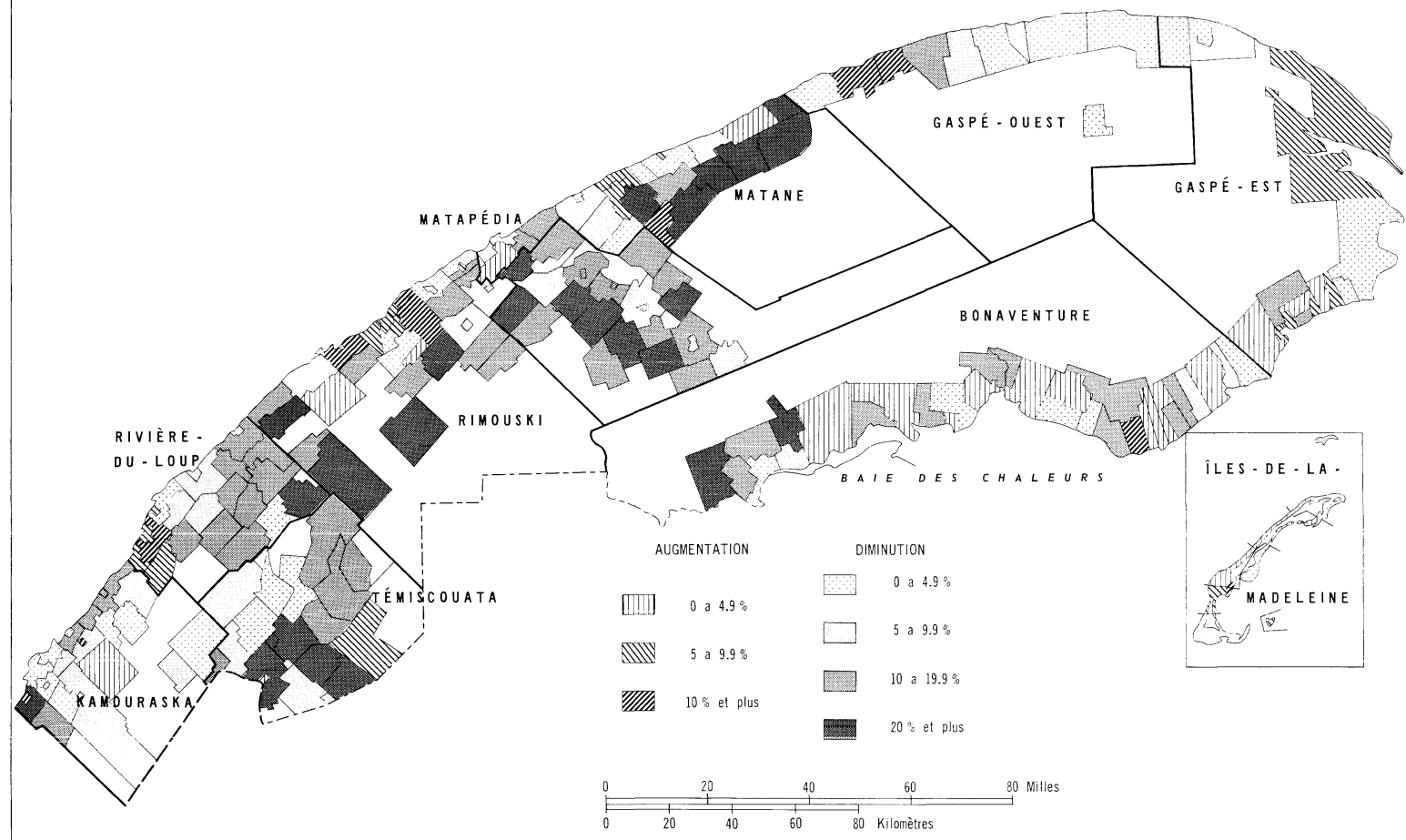
Une analyse faite à l'échelle des localités aide à mieux saisir la dégradation de la situation démographique de 1966 à 1971 par rapport à celle des années précédentes. Les paroisses fermées par l'O.D.E.Q. mises à part, il y a des localités qui ont connu des diminutions de l'ordre de 40%. C'est le cas en particulier de Saint-Nil et de Saint-Guy. Les plus fortes augmentations de population sont enregistrées à Saint-René-de-Matane, petite localité rurale, 41%, et La Pocatière, 23% (tableau 3 et figure 3).

Il est naturel que les modifications profondes qui affectent, depuis le début des années 60 la classe agricole et le monde rural dans son ensemble provoquent une certaine migration de la campagne vers les villes. Toutefois, il est moins normal que cette migration soit fortement extra-régionale et qu'elle ne contribue pas ou très peu à l'expansion des petites villes du territoire alors que des efforts énormes sont faits en ce sens par divers programmes de l'entente. Les villes qui ont été désignées comme pôles de service ou comme centres à vocation particulière et, à ce titre, ont reçu diverses formes de subventions pour l'organisation des infrastructures, n'ont pas joué le rôle polarisateur et créateur d'emplois qu'on leur avait dévolu. Dans celles où il y eut augmentation de population, il y eut également une augmentation du nombre d'assistés sociaux. Bref, les augmentations locales de population correspondent à des mesures incitatives d'assistance sociale, à la décentralisation administrative au profit de Rimouski et à des réalisations indépendantes du plan du B.A.E.Q., davantage reliées aux hommes politiques et au dynamisme local.

Le peu de relations existant entre l'évolution de la population et la réalisation des programmes de l'Entente est illustré par la croissance démographique de certaines localités rurales du comté de Bonaventure. Ce dernier est le plus rural du territoire ; cependant, il comporte le plus grand nombre de localités ayant connu une évolution positive de population, de 1966 à 1971, bien que les politiques d'aménagement aient toujours été conçues et appliquées en vue de favoriser le développement des villes. De plus, parmi les localités à évolution positive, il y en a une, Saint-Alphonse qui, faisant partie de l'arrière-pays, est cataloguée comme marginale et aurait dû, selon les planificateurs, connaître une décroissance de population. Sa catégorisation comme marginale à l'intérieur d'une région reconnue comme défavorisée est loin de lui créer une image favorable susceptible d'appeler un développement quelconque. Cependant, malgré l'absence totale de mesures incitatives, cette municipalité de 1 100 personnes identifiée parmi celles dont on subventionne le départ des migrants, a connu une augmentation de population marquée surtout par l'établissement de nouveaux foyers. Un accroissement des activités forestières dans le comté de Bonaventure, relié à l'installation d'un moulin à carton ondulé à New Richmond en 1966, a favorisé le développement de Saint-Alphonse en assurant une stabilité de l'emploi. L'augmentation phénoménale de la population à Saint-René de

Figure 3

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1966 À 1971 GASPÉSIE BAS-SAINT-LAURENT ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Matane, autre petite localité dite très marginale de l'arrière-pays gaspésien, est un autre exemple d'écarts majeurs entre ce qui avait été prévu et ce qui s'est réalisé.

b) *Évolution de l'habitat et de la structure urbaine*¹¹

La qualité et la nature de l'habitat reflètent assez bien le type de relations qui s'établit entre les hommes et leur milieu. Les portions de territoire où l'activité des hommes engendre une prospérité matérielle s'individualisent très facilement dans le paysage par les constructions et les aménagements qui y sont implantés. De la même manière, un espace occupé par une population démunie de ressources matérielles trahira rapidement le degré d'indigence de ses occupants par la valeur et le délabrement des maisons et, la plupart du temps, par l'absence d'aménagement harmonieux ou tout simplement par la dégradation du paysage.

L'analyse de l'évolution de l'habitat de 1961 à 1971 dans l'ensemble du territoire reflète très bien les changements socio-économiques qui sont survenus là où ils se sont produits. Ces modifications se manifestent par la modernisation de constructions existantes et par la construction de résidences nouvelles.

Facteurs d'évolution de l'habitat

Quatre grands types de facteurs ont présidé à ces modifications. Il y a tout d'abord la création ou la modernisation d'industries reliées à la transformation du bois ou à la transformation des produits de la pêche. C'est particulièrement entre 1965 et 1968 qu'il y eut un essor assez considérable en ces domaines. En deuxième lieu, la régionalisation scolaire et la création de Cegeps ont eu un effet polarisateur très sensible, compte tenu de la faible importance numérique de la population des localités concernées. Troisièmement, une décentralisation administrative effectuée surtout au bénéfice de Rimouski, mais également, à un moindre degré, pour des localités telles que New Carlisle, Gaspé et quelques autres de moindre importance, a eu un impact sur la création d'un habitat de qualité supérieure à la moyenne. Enfin, les divers programmes de relocalisation et de réaménagement de l'arrière-pays ont eu comme conséquence la construction de mai-

¹¹ L'analyse de l'évolution de l'habitat a été effectuée d'après les cartes d'utilisation du sol datant de 1965-66 et surtout d'après une classification mise au point en 1972 lors du découpage du territoire agricole de l'Est du Québec en zones homogènes. Nous avons classifié l'habitat en 7 catégories basées sur son évolution depuis 1960, sa valeur, sa qualité, son degré d'entretien, son style et sa répartition dans l'espace. Nous avons également tenu compte des équipements communautaires et des infrastructures de services. L'évolution dans le temps a pu être mesurée par de nombreuses visites effectuées dans la totalité de la région depuis 1960 et par des enquêtes auprès de diverses personnes des localités concernées. C'est de cette classification non publiée que nous nous sommes inspiré pour analyser l'habitat et en esquisser une carte sommaire pour le littoral nord de la Baie des Chaleurs.

sons à bon marché faites en série et désignées sous le nom de H.L.M.¹². À l'exception des transformations de l'habitat causées par l'industrialisation, les trois autres causes ont presque toujours joué simultanément pour modifier sensiblement l'aspect physique de plusieurs localités.

Transformation des maisons construites avant 1960

Les transformations de maisons existantes ont été effectuées principalement le long du littoral gaspésien, surtout dans le comté de Bonaventure. Ce comté, dont la localité la plus peuplée, New Richmond, n'a que 3 950 habitants, offre l'aspect d'un immense village-rue s'étirant sur plus de 100 milles le long de la Baie des Chaleurs. Un émiettement des services communautaires tout au long de l'axe principal de communication que constitue la route 6, a contribué à favoriser un développement résidentiel d'importance presque égale dans toutes les municipalités. Or, depuis 1960, et surtout depuis 1965, on a assisté à un rajeunissement et à un rafraîchissement remarquable des constructions domiciliaires, surtout entre Nouvelle et Paspébiac. Il est difficile de dire quelle a été l'impulsion qui a déclenché ce mouvement, mais il est peu probable que ce soit dû au B.A.E.Q. Il semble plus juste de le relier à une relance de l'activité économique résultant de la mise en opération de l'usine à carton ondulé de New Richmond, de la création des chantiers maritimes et de l'ouverture d'une usine de transformation du poisson à Paspébiac et à un certain développement consécutif dans le secteur tertiaire.

Des modifications dans le genre de vie, avec une place importante accordée aux loisirs, une plus grande ouverture sur le monde extérieur par la télévision et une intensification de la vie de relation ont sans doute incité nombre de propriétaires, dont les jeunes, à moderniser leur habitation. Ce faisant, ils ont accordé à la mer une place qu'elle n'avait jamais eue dans le passé. Alors que la plupart des maisons lui tournaient le dos et que l'espace entre les maisons et le bord de la mer était réservé aux vieux hangars et aux détritiques, on s'est très rapidement préoccupé de dégager un champ de vision sur l'eau. C'est ainsi que beaucoup de rénovations comprennent, dans bien des cas, la percée de larges baies vitrées dans les façades donnant sur la Baie des Chaleurs.

Les rénovations de maisons témoignent de la volonté de leurs propriétaires de continuer à les occuper. Elles matérialisent le dynamisme des populations de certaines localités. Or, il peut paraître étonnant de reconnaître de telles localités parmi celles déclarées marginales et condamnées à fermer d'elles-mêmes, dans au plus vingt ans, par le ministère des Affaires municipales et l'O.D.E.Q. Dans ces localités dites de l'arrière-pays, la qualité, la propreté et la valeur de l'habitat semblent vouloir faire mentir les prévisions les plus pessimistes. Parmi les cas les plus typiques, il faut signaler ceux de Saint-Alphonse, où plus de 50% des maisons ont été rénovées en

¹² Habitations à loyer modique subventionnées par les gouvernements fédéral, provincial et municipal.

8 ans, de Saint-François-d'Assise, de Saint-Alexis-de-Matapédia et de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Construction de nouvelles maisons

Les constructions de nouvelles maisons ont été effectuées de façon ponctuelle, principalement sur les littoraux du Saint-Laurent et de la Baie des Chaleurs. Elles correspondent habituellement à une légère augmentation de population et surtout à l'établissement de jeunes ménages. Ces résidences nouvelles sont généralement du même type que celles que l'on retrouve en banlieue de Montréal. Toutefois, à l'exception des plus grosses localités telles que Rimouski, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Matane et Gaspé, certaines constructions s'effectuent selon un mode et un rythme bien particulier. Le travail est fait en partie par le propriétaire et dirigé par un menuisier qui loue ses services à la journée. De façon à limiter au maximum la valeur de l'emprunt, le travail de construction peut s'étaler sur une période variant de 1 à 5 ans. La première année, on construira la maison, mais sans revêtement extérieur et sans finition intérieure. À une période subséquente, on procédera à la finition intérieure. Enfin on réserve généralement le revêtement extérieur pour la phase finale.

Durant la période 1965 à 1968, une invasion de maisons mobiles marquait considérablement l'expansion de l'habitat. Après 1968, il y eut une stabilisation et, depuis 1970, un certain remplacement de ces grandes roulotte par des habitations de type bungalow. Les maisons préfabriquées marquent faiblement le paysage de quelques localités du Bas-Saint-Laurent et ont très peu pénétré en Gaspésie.

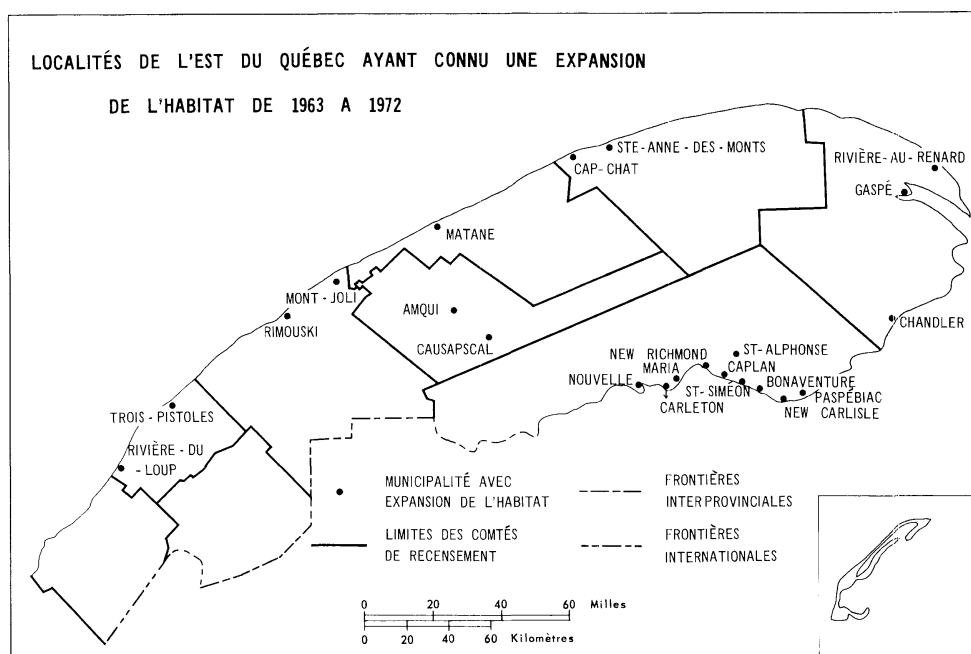
L'expansion la plus notable de l'habitat s'est produite à Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Matane, Rivière-au-Renard, Gaspé, Chandler, Paspébiac, New Carlisle, Bonaventure, Saint-Simon, Caplan, New Richmond, Saint-Alphonse, Maria, Carleton, Nouvelle, Amqui, Mont-Joli, Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat et Causapcal (figure 4). Ces localités correspondent aux centres de services existant au début des travaux du B.A.E.Q., et à un cordon d'habitat continu s'étirant sur le littoral de la Baie des Chaleurs entre Paspébiac et Nouvelle. Dans ce dernier secteur, l'extension des zones résidentielles résulte le plus souvent de la création de nouveaux foyers que d'une augmentation sensible de la population. Un certain déplacement des habitants des rangs vers le village a favorisé à ces endroits une densification de l'habitat. Toutefois ce facteur a relativement peu joué. D'une part, la désertion des rangs est beaucoup moins forte qu'en Abitibi, et d'autre part, la majeure partie de ceux qui les ont quittés se sont plutôt établis dans les grandes villes du Québec à l'extérieur du territoire d'aménagement.

c) La politique urbaine

Les recommandations du B.A.E.Q.

Le plan du B.A.E.Q. prévoyait un renforcement de l'armature urbaine par la fusion de 213 municipalités en 25, dont 22 corporations ordinaires. Le

Figure 4



cadre de ces nouvelles municipalités devait être déterminé en fonction d'un seuil minimum de population sans souci réel de la dimension de la base territoriale. Une analyse du fonctionnement de 18 corporations municipales de la région-plan a amené le B.A.E.Q. à déterminer qu'une population minimale de 6 000 personnes était nécessaire à chaque municipalité pour lui permette d'avoir un équipement en services acceptable. La fusion devait se faire autour de chacune des localités les plus importantes du territoire (centre de fusion proposée), ces dernières étant désignées sous le nom de centres et sous-centres de service.

Mesures acceptées dans les ententes

Dans les ententes fédérales-provinciales de 1968 et 1971, on ne fait pas directement mention de la fusion préconisée par le B.A.E.Q. Cependant, cette recommandation demeure sous-jacente à toute la politique d'urbanisation qui est entreprise. Des subventions de différente nature sont prévues pour l'équipement en infrastructures et en service et pour la construction d'habitations dans les localités désignées comme centres de service et centres à vocation particulière. De plus, des incitations monétaires sont faites pour les personnes désireuses de quitter l'arrière-pays pour s'installer dans ces localités. Toute la politique est essentiellement conçue de façon à regrouper au maximum la population au centre de ce que devraient être les 25 municipalités du B.A.E.Q., ce regroupement se faisant naturellement au détriment de toutes les autres localités du territoire.

Analyse critique des effets des politiques

Cette politique d'urbanisation et de regroupement basée surtout sur le postulat que le développement doit s'effectuer par les villes est théoriquement valable, mais pratiquement néfaste. En effet, l'augmentation de la population urbaine aurait dû s'accompagner d'une augmentation de l'emploi, ce qui n'a pas été le cas. Beaucoup de relocalisés ont quitté un emploi plus ou moins rémunérateur et une résidence de qualité souvent discutable, mais dont ils étaient propriétaires, pour devenir dépendants de l'assistance sociale dans les centres désignés et occuper un logement dans les zones de H.L.M. devenues en quelque sorte des périmètres d'assistés sociaux.

Le rapprochement des centres de service dont on a si souvent fait état pour justifier des déplacements individuels ou en groupe est un argument fort discutable. Le problème de la scolarité des jeunes ruraux n'existe plus depuis la régionalisation scolaire. En outre, les services nouveaux qu'on prétend leur offrir ne contrebalancent pas toujours les avantages qu'ils perdent dans un milieu où la vie communautaire est très intense. De plus, même à 10 ou 15 milles d'un service indispensable, le citoyen du monde rural s'en trouve souvent plus près que le citoyen d'une grande ville, compte tenu d'une circulation plus rapide. Un déplacement de 15 milles en campagne s'effectue ordinairement plus vite qu'un déplacement de 2 à 3 milles dans une ville de plus de 50 000 habitants.

En plus de subir un déracinement social, le relocalisé est aux prises avec un coût de la vie plus élevé. Son intégration à la vie de son nouveau milieu étant difficile, il ne peut contribuer efficacement à son dynamisme. À toute fin pratique, les relocalisés facilitent l'octroi de subventions aux localités d'accueil, en gonflant leur population, mais ne constituent pas pour autant des générateurs d'emplois. Ce ne sont pas les personnes qui se laissent déplacer pour une prime de \$1 000 à \$2 400 qui sont en état de vivifier une communauté urbaine dont ils ne se sentent pas membres. Par contre, les gens dont le déplacement a été fonction d'un emploi sont des éléments plus positifs dans le développement social et économique d'une communauté. Toutefois, à l'exception des enseignants et des fonctionnaires, ce dernier type de migration s'est rarement produit sous l'impulsion des programmes d'aménagement.

Enfin, le départ des relocalisés de leur communauté de base crée une désorganisation sociale dont l'effet d'entraînement peut s'avérer dangereux pour les localités dont la santé économique est déjà fort précaire, et que l'on voudrait stabiliser. C'est particulièrement inquiétant pour cet arrière-pays que les Opérations Dignité, de concert avec le Fonds de recherche forestière de l'Université Laval, essaient de mettre en valeur par une utilisation rationnelle et combinée des ressources forestières, agricoles et touristiques.

Les quelques onze millions de dollars dépensés au poste de l'aménagement urbain de mai 1968 à mars 1971, ont eu un impact très limité et dont

l'effet s'est souvent avéré discutable sur l'aménagement du territoire. Des octrois de sommes importantes ont été consentis à des firmes d'experts-conseil pour l'exécution de plans directeurs d'urbanisme rarement appliqués. Les investissements en infrastructures constituent vraisemblablement la partie la plus positive du bilan.

La fusion forcée, en 1971, d'une vingtaine de municipalités à l'intérieur des deux villes de Gaspé et Percé, n'a pas eu d'effet, à date, sur la réorganisation de l'habitat de ces localités. Malgré son titre de ville, Percé demeure toujours un petit village mort durant 9 mois de l'année, sans avoir connu d'expansion ni de rajeunissement de l'habitat. Gaspé, pour sa part, a bénéficié très faiblement du déplacement des relocalisés de Forillon, et doit essentiellement son expansion à la réorganisation du monde scolaire et à l'ouverture d'une usine de transformation du poisson.

L'évolution de l'habitat et de la structure urbaine de 1961 à 1971 traduit beaucoup plus un accroissement des disparités intra-régionales du territoire que la progression vers un équilibre. Favorisée par la politique d'urbanisation, l'application du Plan a contribué à l'élargissement du fossé entre les zones mieux développées et organisées et celles dont l'habitat et les infrastructures de service reflètent une grande pauvreté économique.

La politique d'urbanisation et de centralisation de la population s'inscrit dans une ligne de pensée qui diverge trop souvent des préoccupations habituelles des populations concernées. Pour ces dernières, le souci premier est celui de l'emploi. La diversité des services communautaires et leur accessibilité ne sont pas considérés comme des besoins aussi essentiels qu'on le laisse entendre. La population rurale a, à certains égards, un niveau de satisfaction qui la rend moins exigeante qu'une population urbaine. Une erreur majeure faite par beaucoup d'aménagistes formés dans les grandes villes est de supposer que les ruraux ressentent les mêmes besoins qu'eux. Or, dans le domaine particulier des loisirs, il en est tout autrement. L'absence de loisirs municipaux et de spécialistes en loisirs dans les localités dont la population est inférieure à 2 000 habitants ne signifie pas du tout que les loisirs sont inexistants ou non organisés. À l'inverse, la présence de services et d'équipements de loisirs dans une ville de 20 000 habitants ne veut pas dire forcément que la population bénéficie de meilleurs divertissements. Il y a de nombreux exemples, dans l'est du Québec, d'organisations de loisirs non municipalisés et très dynamiques dans des municipalités dont la population varie de 700 à 1 500 habitants.

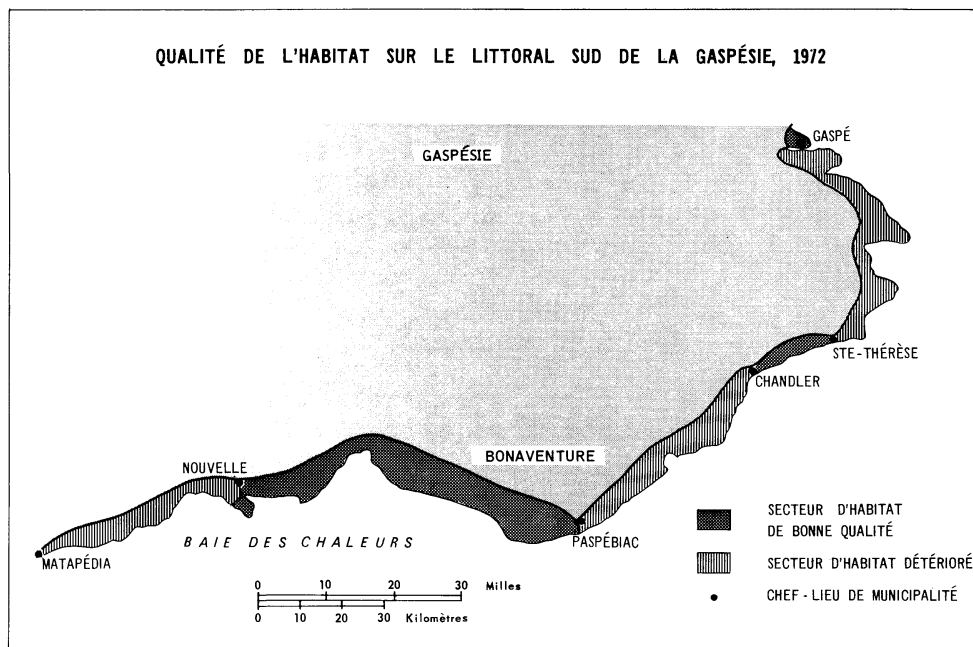
Bref, l'enracinement en milieu rural est trop fort pour permettre une modification sensible dans la structure de l'habitat par des mesures administratives d'ordre incitatif mitigé. À l'exception, toujours, des relocalisés des 10 paroisses marginales et de la zone de Forillon, les flux migratoires originant des campagnes ont eu comme conséquence majeure une dislocation des communautés de base accompagnée d'un accroissement des coûts sociaux pour ceux qui restent. Or, parmi ces communautés, s'il y en a dont

l'existence peut être mise en cause en raison d'une marginalité géographique par rapport aux grandes voies de communication, il y en a d'autres qui, situées le long d'une route principale, ne devraient pas faire l'objet d'un démantèlement et disparaître lorsque rien ne le justifie socialement et économiquement. Quant aux localités dites de l'arrière-pays, en raison de leur éloignement des routes principales, il est loin d'être prouvé que leur fermeture s'avérerait rentable pour la société. Même s'il n'y avait plus un seul individu à ces endroits, les routes continueraient d'être entretenues pour des fins touristiques et d'exploitation forestière.

Si l'on ne prend pas l'option de fermer complètement une petite localité rurale — ce qu'actuellement rien ne justifie — il faudrait songer davantage à la consolider qu'à l'affaiblir en grugeant sa population au bénéfice des milieux urbains. Comme la politique d'urbanisation a eu un effet tout à fait contraire, on peut en lire les résultats néfastes dans la majeure partie des paysages ruraux du territoire. Les exemples les plus typiques apparaissent sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, et de façon plus continue sur le littoral de la Baie des Chaleurs.

Dans les environs immédiats du centre ville de Gaspé, la prospérité matérielle se lit facilement à l'examen de l'habitat (figure 5). Par contre, la zone de Gaspé-Percé offre le contraste violent d'un milieu pauvre, délabré

Figure 5



et nettement dépourvu en services communautaires. Le secteur Grande-Rivière - Chandler présente une tache de prospérité, qui se continue vers l'ouest par l'autre bande déprimée Newport - Saint-Godefroi. Toujours plus à l'ouest, la lisière Paspébiac - Nouvelle affiche un certain degré d'aisance tandis que son prolongement jusqu'à Matapédia traduit les évidentes difficultés matérielles de la population. Cette segmentation en bandes d'habitats de valeur économique fortement contrastée existait en 1961 et est devenue beaucoup plus prononcée en 1972.

Cette situation n'est pas uniquement la résultante de la politique d'urbanisation. Elle est aussi le reflet d'un milieu de vie aux ressources disparates dont la mise en valeur s'effectue de façon fort inégale. On peut également y voir les conséquences d'un morcellement ethnique et d'une fragmentation des genres de vie et des habitudes sociales. Bien que tous situés le long d'un littoral marin, les individus des localités mentionnées sont loin d'entretenir le même genre de relation avec la mer. Aux localités habitées par les pêcheurs s'opposent des localités peuplées de cultivateurs, de bûcherons, d'assistés sociaux, ou encore de petits centres de services. La politique d'urbanisation qui s'appuie fortement sur la politique sociale de relocalisation n'est pas coordonnée avec des mesures de création d'emplois et de réaffectation des ressources. Le déphasage qu'il y a entre les deux est le grand responsable d'un déséquilibre qui s'accroît constamment entre milieux urbains et ruraux et d'une augmentation du nombre d'assistés sociaux dans les villes.

d) *Les transformations de l'espace agricole* ¹³.

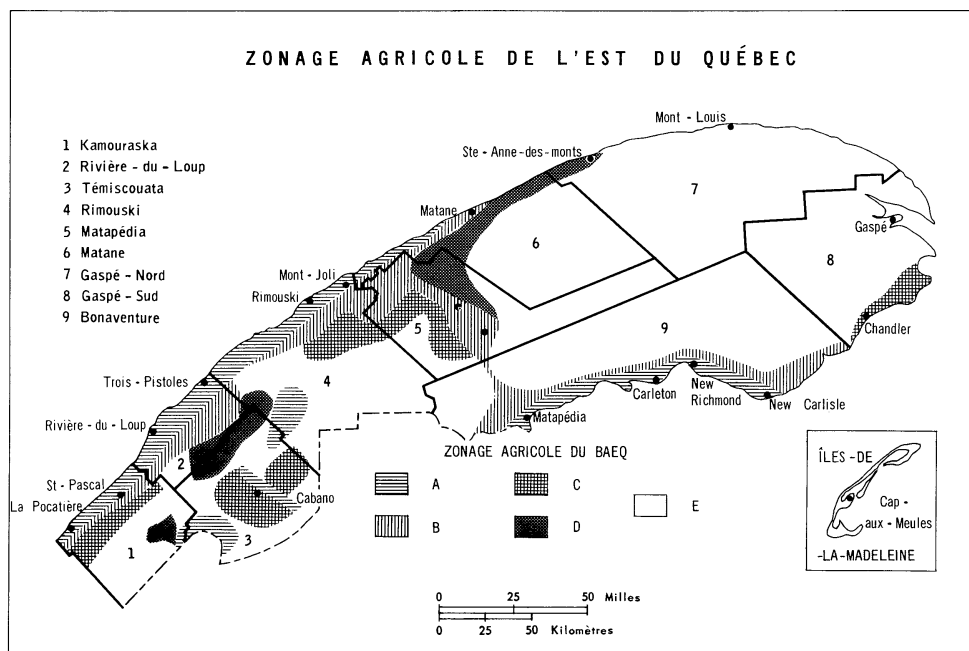
Les recommandations du B.A.E.Q.

Parmi les diverses mesures prévues par le B.A.E.Q. en 1966 pour revaloriser l'agriculture, il y en a deux qui auraient dû avoir des répercussions profondes sur l'organisation de l'espace. Il s'agissait du programme 1 consistant en un zonage des régimes de culture et de productions secondaires et le programme 3 concernant la normalisation de la structure des fermes.

Par le zonage des régimes de culture, on voulait réorganiser la production en fonction de 5 grandes zones établies d'après des critères biophysiques et socio-économiques. Les meilleures zones devaient être consacrées spécialement à la production laitière, les zones intermédiaires destinées principalement à l'élevage de boeufs et la cinquième zone, regroupant 50 localités, devait être fermée à l'agriculture. Cette zone comprend environ 21 250 hectares (52 500 acres) de sols défrichés de toutes catégories, mais dont la partie dominante correspond à du sol non agricole ; elle englobait 770 exploitants en 1965 (figure 6 et tableau 4).

¹³ À moins d'avis contraire, toutes les statistiques de 1965 et celles des projections incluses dans cette section ne tiennent pas compte du comté de Kamouraska.

Figure 6



Source: Plan du B.A.E.Q. Cahier no. 2, 1966

Tableau 4 Nombre de fermes et superficies défrichées par zone dans l'Est du Québec en 1965.

Zones	Nombre de fermes	Superficie défrichée	
		acres	hectares
A	3 180	342 900	138 772
B	2 300	250 400	101 337
C	1 460	140 200	56 739
D	820	85 400	34 562
E	770	52 500	21 247

Source: Plan du B.A.E.Q. 1966, cahier no. 2.

Le vaste programme de normalisation de la structure des fermes prévoyait un agrandissement de la superficie en culture et divers travaux d'amélioration foncière dont le drainage, l'épierrement, l'arrondissement des planches, etc. L'agrandissement des fermes impliquait une transformation en profondeur de toute la structure agraire, s'accompagnant d'amples déplacements de population et de l'établissement de divers modèles de fermes à 1 ou 2 unités de travail. Parallèlement à ce programme de réaménagement foncier, des cours de gestion agricole devaient être donnés aux cultivateurs de moins de 55 ans. Le plan du B.A.E.Q. prévoyait 5 785 emplois perma-

nents dans l'agriculture en 1977 et 5 000 emplois saisonniers. Toute cette main-d'œuvre doit être répartie sur 4 300 fermes dont 85% doivent être spécialisées dans l'industrie laitière. Pour 1976, le plan prévoit que 4 642 fermes auront été restructurées et réaménagées et qu'autant de propriétaires seront inscrits dans des groupes de production et de gestion agricole (G.P.G.A.)¹⁴. Pour la fin de 1972, il devait y avoir 2 927 fermes de réaménagées, 4 447 propriétaires inscrits dans les G.P.G.A. et 19 pâturages communautaires de formés, totalisant une superficie de 20 000 hectares (49 500 acres). La réalisation de ces mesures implique une restructuration en profondeur du monde rural et a pour but une augmentation du revenu des cultivateurs.

Les orientations agricoles des ententes

Les idées maîtresses de ces programmes du B.A.E.Q. ont été retenues lors de l'Entente de 1968, bien que leurs modalités d'application aient été passablement transformées et que les budgets affectés aient été fortement réduits par rapport à ceux proposés. Les programmes 1 et 3 du plan du B.A.E.Q. furent fusionnés et identifiées comme suit: Rationalisation de l'affectation des terres présentement cultivées. Le Maître-d'œuvre du programme devenait le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (M.A.C.) et non l'Office régional de développement, organisme mixte préconisé dans le Plan. Quant au budget affecté à la restructuration, il fut de 14 millions au lieu des 56 suggérés. La renégociation de l'Entente en 1971 portait ce budget à \$16 000 000.

Les réalisations escomptées pour 1972 sont loin d'avoir été atteintes. Malgré cela, la situation de l'agriculture s'est profondément modifiée. Le zonage des productions, qui a toujours été compris implicitement à l'intérieur du programme de réaménagement foncier, n'a jamais été spécifié de façon formelle dans les deux ententes. C'est peut-être pour cela que même s'il a toujours été en projet il ne fut jamais réalisé. La grande orientation de base vers l'industrie laitière avait toujours été retenue. Cependant, la politique des quotas de lait du gouvernement fédéral est vite venue annuler les diverses mesures du M.A.C. dans ce domaine. Malgré tout, le lait est demeuré la production principale. D'autre part, sans qu'il y ait de véritable politique organisée, on voit se dessiner actuellement une certaine diversification des productions en faveur de l'élevage.

Le service de réaménagement foncier créé en 1968 (S.R.F.)¹⁵ devait acheter, vendre, louer et faire reboiser des terres de façon à rationaliser et à optimiser leur utilisation. Des contraintes techniques de toute nature et

¹⁴ GERA : Groupes en rentabilité agricole, organisés par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Groupes d'étude et de vulgarisation.

GPGA : Groupes de production et de gestion agricole, formés de cultivateurs. Le B.A.E.Q. proposait la formation de ces groupes. Ils ont été remplacés par les GERA.

¹⁵ S.R.F. : Service du réaménagement foncier du ministère québécois de l'Agriculture. Ce service n'existe qu'au Bureau régional du ministère à Rimouski.

des changements d'orientation du ministère ont empêché ce service de remplir adéquatement la tâche qui lui avait été assignée en 1968. Au lieu du réaménagement des 2 927 fermes prévues, il avait acheté, au 30 septembre 1972, 436 fermes non agricoles (c'est-à-dire non rentables) dans les paroisses à fermer, et 232 fermes dites non agricoles également, sur un total de 913 propositions de vente dans d'autres localités du territoire. Quant aux fermes reconnues comme agricoles, l'action du service s'est limitée et se limite toujours à payer des frais de notariat et de désuétude pour les bâtiments lorsque leurs propriétaires trouvent eux-mêmes à les vendre. Cela s'est fait dans 770 cas pour les frais notariés et 67 pour les désuétudes.

Bref, le S.R.F. n'achète pas de fermes agricoles et ne fait pas de réaménagement foncier. Il offre des services techniques aux cultivateurs qui lui en font la demande. Il n'opère pas en fonction de critères bien établis de zonage et de modèles de fermes. Son action n'est pas intégrée à celle des autres ministères actifs dans la région. Il n'exerce aucune action coercitive ou purement incitative en vue du remembrement. Il obéit, dans la mesure de ses pouvoirs très limités et dans le cadre de ses possibilités également très faibles, aux initiatives des cultivateurs. Il n'a réussi à dépenser qu'une partie infime de son budget. Des comités de réaménagement locaux instaurés dans quelques paroisses, et ayant pour but d'amener les cultivateurs à bâtir ensemble un plan de réaménagement, ont vite cessé de fonctionner devant l'impuissance du S.R.F. à donner suite aux projets ébauchés. De plus, faute de mise en application d'un plan de zonage et d'une consolidation ordonnée, la constitution des 19 pâturages communautaires ne s'est pas effectuée.

Les G.P.G.A. du B.A.E.Q., qui devaient regrouper 4 447 cultivateurs à la fin de 1972, et fonctionner parallèlement au réaménagement, ont été remplacés par des organismes équivalents, les G.E.R.A. (Groupes d'étude en rentabilité agricole). Toutefois, ils n'ont rassemblé que 1 200 cultivateurs, soit 22% du total escompté. Malgré tout, leur action, combinée à l'organisation de cours en gestion agricole suivis par 3 000 cultivateurs, semblent avoir eu des effets nettement positifs. Ces G.E.R.A. regroupent les cultivateurs les plus dynamiques et des agronomes et techniciens agricoles qui leur servent de conseillers.

Analyse critique des actions dans le secteur agricole

Malgré que l'on n'ait jamais accordé au S.R.F. le rôle qui aurait dû être le sien dans un plan d'aménagement global, son travail n'est pas demeuré inefficace, bien qu'il ait consisté davantage à faire disparaître des fermes non rentables qu'à organiser des fermes rentables. Sa seule présence et sa documentation très élaborée et très détaillée sur chacune des fermes du territoire, se sont avérées utiles pour les quelques actions entreprises. Ce service aurait dû être la pierre angulaire de toute la restructuration du monde rural dans l'Est du Québec. Les actions des ministères des Affaires municipales, des Affaires sociales, des Terres et Forêts, de la Voirie et même du

Tourisme, auraient dû être coordonnées aux siennes. Un aménagement rationnel des ressources implique qu'on parte de la ressource, de son potentiel, de son utilisation actuelle, en vue d'une utilisation projetée. Le S.R.F. est parfaitement outillé pour faire un tel travail. Malheureusement, on a toujours procédé en sens inverse. Tous les ministères établissent des politiques sans trop se concerter et forcent le ministère de l'Agriculture, et en particulier le S.R.F., à adapter ses politiques aux leurs. Le service de réaménagement ne constitue, dans la structure de développement, qu'un service technique fort négligé et consulté le plus souvent dans les cas d'urgence. Même au sein du ministère de l'Agriculture, il est surprenant de constater que l'implantation d'une quarantaine de fermes-normes¹⁶ s'est effectuée indépendamment de ce service. Le nouveau programme d'aide au migrants de l'O.D.E.Q. devrait théoriquement être appliqué en collaboration étroite avec le service de réaménagement foncier. Malheureusement, on fait d'abord l'incitation pour la relocalisation sur une base individuelle et après on parle de vagues possibilités non définies d'une utilisation rentable de la ressource-sol. De telles incohérences font que le meilleur potentiel agricole du territoire localisé le long du littoral de la Baie des Chaleurs est le plus sous-utilisé et qu'il n'y a actuellement aucune mesure pour pallier à un tel état de fait.

L'évolution de l'agriculture de 1966 à 1971

La situation agricole de l'Est du Québec s'est quand même profondément transformée de 1966 à 1971, comme en font foi les données de Statistique Canada. Le nombre de fermes de recensement est passé de 10 456 à 7 066 accusant une diminution de 32% comparativement à une baisse de 24% pour le reste de la province. Il ne faut pas oublier cependant que 436 fermes ont été abandonnées lors des relocalisations massives de Forillon et des paroisses marginales. La diminution des superficies cultivées a été de 19% pour le territoire pilote et de 16% pour l'ensemble du Québec. Par ailleurs, le nombre de cultivateurs déclarant des ventes égales ou supérieures à \$5 000 s'est considérablement accru, passant de 1 418 en 1966 à 2 355 en 1971, représentant une augmentation de 66% alors que cette dernière n'est que de 32,5% pour l'ensemble du Québec. La superficie en culture sur ces fermes s'est agrandie de 84% dans la région-plan et de 41% dans l'ensemble de la province.

Ces derniers chiffres peuvent porter à conclure que le Plan de développement a été un succès. Toutefois, les données précédentes nous ont montré qu'il n'avait été que faiblement appliqué. C'est peut-être le climat psychologique créé par toute la publicité entourant le Plan et l'effort de vulgarisation du ministère de l'Agriculture auprès des cultivateurs qui ont été les principaux facteurs des changements opérés. Les politiques de consolidation des fermes de l'Office provincial du Crédit agricole ont sûrement eu des

¹⁶ Fermes-normes : fermes privées dont les propriétaires reçoivent une assistance financière du gouvernement ; en retour, ils tiennent une comptabilité minutieuse qui est toujours accessible aux fonctionnaires du gouvernement.

effets positifs. L'initiative personnelle des cultivateurs a toutefois été déterminante. On en retrouve encore une preuve dans le comté de Bonaventure. Il y eut là une augmentation de 213% du nombre de fermes déclarant des ventes de \$5 000 et plus, soit de 37 à 116. La superficie totale de ces fermes s'est agrandie de 205%. Ce comté a pourtant été l'un des plus négligés par le ministère de l'Agriculture. Il n'a bénéficié d'aucune politique spéciale. Bien plus, son étirement a joué négativement puisque pour des raisons de rentabilité économique, toutes les usines de transformation du lait ont dû fermer leurs portes (tableau 5).

Les nombreux abandons de fermes dans l'ensemble du territoire, motivés par les incitations à la relocalisation et au regroupement de la population, et par l'incapacité, pour leur propriétaire, d'en tirer des revenus appréciables et suffisants, ont libérés beaucoup de bonnes terres agricoles. Plusieurs de ces dernières ont été achetées à des prix relativement bas par les cultivateurs les plus dynamiques. La restructuration foncière s'est donc faite sur une base individuelle en dehors de tout plan établi.

La véritable restructuration foncière, organisée en fonction d'un plan régional et québécois et visant à optimiser l'utilisation des ressources, n'est pas encore commencée. Le triste spectacle d'excellentes terres agricoles à l'abandon est présent dans toutes les localités du territoire et la situation va en s'aggravant d'année en année.

c) Le chômage, l'assistance sociale et l'emploi industriel

Le chômage et l'assistance sociale

En vertu d'une mobilité géographique de population et d'une mobilité occupationnelle des travailleurs résultant de programmes de formation, de recyclage et de migration, la région-plan devait avoir en 1972 une main-d'œuvre disponible de 86 000 travailleurs. Si l'on fait le réajustement nécessaire pour le comté de Kamouraska, on arrive à un chiffre actuel de 81 000 travailleurs. Par ailleurs, le plan prévoyait, toujours pour 1972, un taux de chômage variant de 0 à 3,5%. Or, avec des effectifs moindres que ceux prévus, le taux de chômage varie entre 15 et 20%. La comparaison de ce taux avec celui du Québec montre que le rattrapage économique est loin d'être réalisé.

Du troisième trimestre de 1968 au 2^e trimestre de 1972, la région-plan a connu un taux moyen de chômage de 13,1% alors que le Québec en enregistrait un de 7,4%. Par ailleurs, l'écart-type autour de la moyenne régionale est de 3,58%, tandis que celui autour de la moyenne provinciale est de 1,13%. Comme l'illustrent les écarts-types et le tableau 6, les fluctuations saisonnières de l'emploi sont beaucoup plus fortes dans le territoire-pilote que dans l'ensemble de la province. Cette situation est le résultat du grand nombre d'emplois saisonniers dans la Gaspésie et le Bas Saint-Laurent. Ce type d'emploi se rencontre surtout dans les secteurs du travail forestier et des pêcheries. Même s'il y eut une certaine amélioration au titre de l'allongement

Tableau 5 *Évolution du nombre de fermes de 1966 à 1971 dans l'Est du Québec, par comté.*

Province de Québec	Fermes de recensement				Fermes avec ventes de \$5000 et plus			
	1966	1971	1966	1971	1966	1971	1966	1971
	nombre		superficie en acres*		nombre		superficie en acres*	
	80 294	61 257	12 886 069	10 801 116	22 348	29 613	4 340 053	6 107 195
Bonaventure	1 299	792	189 455	140 596	37	116	92 302	37 544
Gaspé-Est	423	219	30 233	21 126	13	17	2 757	4 060
Gaspé-Ouest	236	148	37 926	23 420	7	—	2 153	—
Îles-de-la-Madeleine	256	108	5 697	2 363	—	—	—	—
Kamouraska	1 294	1 005	178 329	153 973	311	419	56,050	80 932
Matane	871	572	168 852	137 794	107	186	28 701	55 667
Matapédia	1 424	896	273 642	222 755	183	318	53 770	100 658
Rimouski	1 886	1 386	343 008	289 494	284	516	66 113	128 009
Rivière-du-Loup	1 616	1 270	317 810	274 980	405	616	94 329	155 632
Témiscouata	1 151	670	228 850	173 492	71	167	22 547	59 768
TOTAL	10 456	7 066	1 773 802	1 439 943	1 418	2 355	338 722	622 270

* Équivalence : 1 acre = 0,4047 hectare.

Source: Statistique Canada

Tableau 6 *Évolution comparée du taux de chômage au Québec et dans la région de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent de 1969 à 1972 **

	<i>Gaspésie et Bas Saint-Laurent %</i>	<i>Québec %</i>	<i>Différence Québec - région plan</i>
1968			
3e trimestre	7,1	6,1	1,0
4e trimestre	10,2	5,5	4,7
1969			
1e trimestre	17,0	7,0	10,0
2e trimestre	15,4	7,6	7,8
3e trimestre	8,9	6,1	2,8
4e trimestre	11,7	6,8	4,9
1970			
1e trimestre	19,1	8,7	10,4
2e trimestre	16,6	9,7	6,9
3e trimestre	10,7	8,5	2,2
4e trimestre	11,9	8,1	3,8
1971			
1e trimestre	15,3	8,5	6,8
2e trimestre	13,9	8,3	5,6
3e trimestre	7,8	6,6	1,2
4e trimestre	11,8	6,9	4,9
1972			
1e trimestre	16,8	7,7	9,1
2e trimestre	15,2	7,3	7,9

Source: *Statistiques* ; Bureau de la Statistique du Québec.

Nombre de chômeurs inscrits dans les Centres de Main-d'oeuvre du Canada par rapport à la main-d'oeuvre disponible.

de la période de travail, on est encore loin de la moyenne québécoise et surtout de l'objectif du B.A.E.Q.

Un autre mode d'analyse des statistiques de chômage situe assez bien la région-plan par rapport aux autres régions du Québec. La comparaison des taux de chômage du premier trimestre de 1972, par rapport à celui du premier trimestre de 1971, indique des diminutions du nombre de chômeurs

dans 8 des 10 régions administratives du Québec. Les deux seules régions où il y eut augmentation sont la Gaspésie et le Bas Saint-Laurent avec 10% de plus de personnes sans emploi et le Nord-Ouest québécois avec 4% de plus. Des statistiques de chômage émanant du ministère des Affaires sociales indiquent un taux régional de 20% par rapport à un taux québécois de 6,9%. Ce chiffre très élevé serait probablement plus précis que ceux mentionnés plus haut puisqu'il tiendrait également compte des chômeurs non inscrits dans les Centres de Main-d'œuvre du Canada, des bénéficiaires d'aide sociale susceptibles de retourner sur le marché du travail et des travailleurs en formation. Quoiqu'il en soit, il est assez facile de conclure que le Plan du B.A.E.Q. n'a pas amélioré la situation du travail dans l'Est québécois.

Certaines données relatives à l'assistance sociale donnent également un portrait assez juste de la réalité. D'après le bureau régional du ministère des Affaires sociales à Rimouski, la population des sans-travail de la région au 31 décembre 1971 était 33 693 personnes, dont 22,5% était susceptible de réintégrer rapidement le marché du travail. Pour l'année 1971, 30,3 millions de dollars ont été versés à titre d'aide sociale dans le territoire pilote.

L'emploi dans l'industrie

De tous les secteurs d'emploi, celui de l'industrie demeure le plus faible. Il y aurait en 1972, dans le territoire, 455 entreprises employant au total 12 479 personnes. Cela signifie approximativement 38 emplois par 1 000 habitants comparativement à 92/1 000 pour l'ensemble du Québec. Les branches industrielles les mieux représentées sont les aliments et boissons avec 35,1% du total, le bois avec 23,1% et le papier avec 11,7%. Les industries chimiques, électroniques, pétrolières, de machinerie, de caoutchouc, d'appareils électriques, de textile et de vêtement sont presque inexistantes : elles n'emploient que 6,02% de la main-d'œuvre industrielle. Les groupes les mieux représentés sont ceux qui comportent le plus d'emplois saisonniers. Il s'agit particulièrement des usines de transformation du poisson occupant 2 050 personnes et des scieries employant 2 117 travailleurs.

Il y aurait eu approximativement 2 300 emplois industriels nouveaux dans le territoire de 1968 à 1972 et 2 500 de 1963 à 1968. Or, il est à noter que de 1963 à 1968, il n'y avait aucun plan d'aménagement en application, et que de 1968 à 1972 aucune mesure incitative particulière pour favoriser l'emploi n'existait dans les ententes fédérales-provinciales. Il ne faut cependant pas oublier que beaucoup de ces nouveaux emplois sont d'ordre saisonnier. Comme le plan ne prévoyait que 8 700 emplois industriels en 1971, il semble bien que dans ce domaine ses prévisions aient été dépassées. Mais cela s'est fait sans que le plan et les ententes y soient pour quelque chose. Le mouvement d'industrialisation qui se poursuit lentement depuis 1963 résulte de l'initiative d'investisseurs locaux, de l'action d'hommes politiques et des primes à l'investissement injectées par le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce dernier organisme a dépensé dans le territoire, du 28 août 1970 au 6 octobre 1972, \$5 837 584 en vue

de la création d'un nombre estimatif de 844 emplois industriels nouveaux. La contribution de l'État pour la création de chacun de ces emplois serait de \$6 916,56. Par ailleurs, dans le cadre du programme de fermeture des paroisses marginales, il en a coûté aux gouvernements \$12 650 pour déménager chaque ménage. La plupart de ces ménages vivent maintenant dans des loyers subventionnés par les divers paliers du gouvernement, et la majeure partie de ces chefs de ménage sont des assistés sociaux. De plus, de récentes décisions de la Régie des Services publics du Québec relativement aux relocalisés de Forillon, démontrent que les subventions aux relocalisés auraient dû être de beaucoup supérieures à ce qu'elles ont été. Il semble donc que dans l'état actuel de la conjoncture économique régionale, il est plus rentable de subventionner des créations d'emplois que d'inciter des déplacements massifs de population très impopulaires et d'investir uniquement en vertu de politiques sociales.

Avec son secteur secondaire faible et ses secteurs primaires et tertiaires développés, la structure économique régionale présente vraiment tous les symptômes du sous-développement. La seule politique capable de modifier cette situation doit en être une de création d'emplois industriels. Or, malgré que cette priorité ait été presque totalement ignorée dans les ententes, il y a eu un développement industriel qui, dans les circonstances, s'avère assez remarquable. Cela s'est fait sans que l'on juge à propos de créer des mesures incitatives spécifiques à la région, et en dépit d'un réseau de voies de communication vraiment archaïque.

Les deux grands facteurs que l'on a toujours opposés à l'industrialisation de la région dans le passé et qui ont contribué à créer une image de pessimisme qui dure encore aujourd'hui, étaient le manque de qualification de la main-d'œuvre, et le manque d'énergie. Or, la nationalisation de l'électricité a réglé le problème de l'énergie, et la scolarisation plus poussée qui prévaut depuis le début des années 60 a réglé celui des qualifications de la main-d'œuvre. Compte tenu des ressources du territoire, de ses disponibilités de main-d'œuvre, d'un environnement maritime inexploité, des disponibilités de crédit, il semble bien que le véritable blocage à l'industrialisation soit plus d'ordre psychologique qu'économique. Des mesures gouvernementales appropriées pourraient sans aucun doute donner une impulsion nouvelle à un mouvement qui se poursuit faiblement mais sans mesure incitative spécifiquement régionale.

3. LA RÉGION-PLAN EN 1972 PAR RAPPORT AUX 4 GRANDS OBJECTIFS DU B.A.E.Q.

Comme but ultime, le plan du B.A.E.Q. devait permettre le rattrapage par rapport au Québec, ce qui signifiait une élimination progressive des disparités d'emplois, de productivité et de revenu¹⁷. Pour ce faire, quatre grands objectifs ont été tracés :

¹⁷ Plan du B.A.E.Q., page 6, cahier 1.

- 1° Mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre
- 2° Établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation.
- 3° Éclosion d'une conscience régionale.
- 4° Structuration rationnelle de l'espace régional.

Il est relativement facile, en 1972, de situer le développement de la région-plan par rapport à ces objectifs.

a) *La mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre*

La mobilité géographique et occupationnelle de la main-d'œuvre s'est effectuée à un rythme aussi rapide que par le passé. Cependant, elle s'est faite davantage en fonction d'une pénurie d'emplois que d'une restructuration et d'une professionnalisation de la main-d'œuvre. L'objectif proposé a été atteint au-delà de toutes espérance, puisque les flux migratoires intra et extra-régionaux n'ont jamais cessé d'augmenter. Cependant, cette apparente réussite est plutôt le symptôme d'un échec. La mobilité occupationnelle s'est effectuée dans la plupart des cas d'un emploi du secteur primaire à un statut de chômeur et d'assisté social. La mobilité géographique n'est que le prolongement d'une situation antérieure provoquée par une carence d'emploi, et accélérée par diverses politiques de dépeuplement rural.

b) *L'établissement d'un cadre institutionnel*

L'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation est probablement la grande réussite du long processus de planification et d'aménagement. La création de l'Odeq, la désignation de coordonnateurs régionaux pour la plupart des ministères, la formation d'une Conférence administrative régionale, et la constitution dans la région d'équipes de technocrates bien outillés, ont contribué à rapprocher énormément la population de ses administrateurs. Même si les coordonnateurs régionaux sont loin de posséder les pouvoirs que l'on aimerait qu'ils détiennent, ils sont en mesure de comprendre facilement la réalité socio-économique régionale. Ils peuvent programmer les actions de leur ministère en fonction des besoins les plus urgents et surtout en essayant de coordonner toutes les mesures de l'appareil administratif gouvernemental. À date, la coordination n'a pas été parfaite, mais l'organisme est en place afin qu'elle s'améliore de plus en plus et des efforts réels sont tentés en ce sens.

La structure de participation s'est fortement développée, mais selon une tangeante non prévue par les auteurs du Plan. Le Conseil régional de développement est sensé représenter la population à l'intérieur de la structure d'exécution. Malheureusement cet organisme ne représente que les membres de sa permanence et de son conseil d'administration. Alors que le C.R.D. n'arrive pas à se décrocher des grandes philosophies de base du B.A.-E.Q. qui sont trop loin de la réalité, les comités de citoyens, dont en particulier les Opérations Dignité, essaient de trouver des réponses à des problèmes

immédiats, sans pour autant négliger une projection à moyen et long terme. Le C.R.D. est une structure qui, se voulant orientée vers l'avenir, supporte des projets souvent impopulaires et basés sur des considérations théoriques plutôt que sur la réalité de tous les jours. En n'accordant pas suffisamment de poids à la volonté populaire, l'organisme se discrédite souvent auprès de la population. Il oublie l'idée de base qui a présidé à sa constitution : l'aménagement régional ne peut se faire sans la volonté et la participation de la population. Cette volonté, la population l'exprime par divers groupements de pression aussi bien auprès des fonctionnaires que des hommes politiques. Ces derniers, que l'on voulait initialement exclure des actions d'aménagement, sont forcés par les événements de s'y impliquer. Et ils le font souvent d'une manière qui n'est pas toujours souhaitée.

c) L'éclosion d'une conscience régionale

Pour développer le territoire de l'Est du Québec en accordant à chaque secteur une vocation spécifique, il fallait que la population accepte et respecte le principe que ce qui est théoriquement réalisable en plusieurs endroits doit l'être pratiquement en un ou quelques endroits seulement. En d'autres termes, si des experts affirment qu'un seul pôle industriel doit être implanté dans le territoire, et qu'il doit l'être à Rimouski, il faut que les Gaspésiens appuient cette implantation plutôt que de réclamer la même chose pour eux. Cette idée, qui s'inspire du rationalisme le plus pur, implique que tous les citoyens de la région-plan aient une conscience régionale très forte, à la dimension du territoire-pilote. Il s'agit là d'une généreuse utopie. Demander à une population d'un secteur donné d'oublier ses intérêts et de se préoccuper plutôt de ceux d'un autre secteur du territoire au nom d'une planification dont les résultats sont difficilement palpables, c'est démontrer une ignorance totale du comportement psychologique des individus. C'est parce qu'il se donne cette conscience régionale que le C.R.D. est rejeté par la population.

Il y a dans le territoire-pilote non seulement un morcellement des paysages, mais également un fractionnement des mentalités et des centres d'intérêts. Une enquête récente menée par des étudiants de l'université du Québec à Rimouski a démontré que la conscience régionale correspond chez 80% des personnes interrogées aux 2 ou 3 localités qui encerclent leur lieu d'origine. La plupart des 120 étudiants universitaires interrogés ont comme région subjective des unités de surface de l'ordre de 40 à 50 kilomètres carrés (15 à 20 milles carrés). On est très loin de cette conscience régionale englobant un territoire de 45 000 kilomètres carrés (17 000 milles carrés). Une conscience régionale pour tout l'Est du Québec est probablement aussi difficile à créer qu'une conscience canadienne identique chez tous les citoyens du pays. Ce que l'on croyait réaliser par de l'animation ne pourra être approché que par une intensification très forte de la vie de relation. Or, cet aspect fondamental de l'aménagement a jusqu'ici été laissé totalement de côté.

d) *La structuration rationnelle de l'espace régional*

Cet objectif implique, d'après le B.A.E.Q., la formation de centres de service et de centres à vocation particulière et surtout la fusion municipale. La véritable armature urbaine dont on voulait doter la région demeure toujours à l'état de projet. Quant au regroupement des municipalités proposé, il s'avère impossible sur une base volontaire, mais aussi totalement irréaliste avec les limites suggérées pour les nouvelles unités administratives.

L'espace régional n'est pas mieux structuré en 1972 qu'en 1963. Les quelques modifications qui se sont produites au niveau de l'habitat n'ont fait qu'accentuer les déséquilibres existants. Les fusions municipales obligatoires à Gaspé et Percé n'ont eu d'effet, à date, que sur le plan administratif. Le niveau de complémentarité entre localités urbaines et localités rurales ne s'est pas modifié, sauf peut-être pour le secteur de Rimouski.

4. LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE

De toute cette expérience de planification et d'aménagement, il y aurait possibilité de tirer un nombre considérable de leçons et de réflexions. En terme de conclusion, nous dégagerons celles qui semblent les plus évidentes.

- 1) Un plan d'aménagement aussi global que celui du B.A.E.Q. ne peut être entrepris dans un seul secteur d'une entité politique donnée. La situation socio-économique du territoire pilote est commandée beaucoup plus par des influences extra-régionales qu'intra-régionales. Il est donc utopique de songer à modifier radicalement toute la structure économique régionale en agissant uniquement à l'intérieur de la région-plan. Or, c'est ce que l'on a essayé de faire. La politique canadienne des quotas de lait constitue un bel exemple d'interférence dans un programme qui devait avoir des répercussions majeures sur toute la classe agricole. Toute mesure importante d'aménagement devrait être située dans une optique québécoise, canadienne, et même quelquefois mondiale.
- 2) Dans un système démocratique et de libre entreprise, il semble illusoire de fixer un nombre élevé d'objectifs qui impliquent de la coercition auprès des populations concernées. La valeur que l'on a accordé à l'animation populaire pour faciliter l'atteinte de certains objectifs s'est révélée très surestimée.
- 3) Il semble également inutile de proposer des objectifs à court et à moyen terme dont la réalisation est liée de très près à des changements de mentalité. Il est impossible de changer une mentalité en 5 ou 10 ans. En l'occurrence, il vaut beaucoup mieux essayer de satisfaire l'ensemble des aspirations populaires plutôt que de les modifier radicalement.
- 4) Un plan d'aménagement devrait être fait davantage en fonction de la population de la région-plan, qu'en fonction des goûts et aspirations

des aménagistes et de théories économiques et sociales plus ou moins vérifiées.

- 5) Le facteur de rentabilité immédiate ne devrait pas toujours être la préoccupation majeure des responsables d'un plan. La rentabilité devrait être envisagée à très long terme et même laisser place quelques fois à l'utilitaire et à l'unique satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Il est en effet inconcevable que dans la première entente Canada-Québec, l'on ait refusé de régler la plus grande carence de la région, soit la qualité pitoyable de son réseau routier, avant de faire exécuter, au coût de \$400 000, une étude de rentabilité.
- 6) La participation populaire ne peut s'effectuer véritablement par l'organisme financé par l'État, qu'est le Conseil régional de développement. Lorsque le C. R. D. exprime un avis, ce n'est pas la population qui parle, c'est une nouvelle catégorie de fonctionnaires qui se situe au-dessus de la population et très près de l'État. La véritable participation ne peut exister qu'à l'intérieur de secteurs régionaux et pour des champs d'intérêt bien précis. Quand l'organisme qui se dit représentatif de la population formule des recommandations tout à fait contraires à ses aspirations, on ne peut que conclure qu'il a perdu ses racines populaires et qu'il oublie le rôle qui lui a été dévolu au départ.
- 7) Même si toutes les revendications populaires ne peuvent être exaucées, il aurait été souhaitable de leur accorder plus d'attention que celle dont elles ont fait l'objet. Il est faux de prétendre que la population ne connaît pas ce qui est le mieux pour elle. C'est également une erreur de vouloir transformer radicalement les attitudes d'une population rurale en comportements urbains qui ne sont pas les siens. Il faudrait d'ailleurs déterminer véritablement si ces derniers ont une valeur plus grande que les attitudes des ruraux. Il est certain qu'une meilleure attention aux expressions et volontés de la population aurait évité la mise en œuvre d'un programme aussi coûteux et impopulaire que celui de la relocalisation.
- 8) Il vaut mieux aménager le milieu rural en tenant compte de ses propres caractéristiques plutôt qu'en les comparant continuellement avec celles du milieu urbain. Il faut accepter l'évidence qu'une campagne ne peut avoir la densité de population et d'équipement d'une ville. Il ne faut pas pour autant en conclure trop rapidement à la marginalité économique et sociale et envisager une solution de fermeture plus ou moins rapide. Une attitude plus positive vis-à-vis du monde rural aurait sans doute contribué à ralentir sa désorganisation.
- 9) Au lieu de favoriser l'abandon des terres agricoles, il vaudrait mieux essayer d'optimiser leur utilisation. La complémentarité agriculture-forêt devrait être recherchée.
- 10) De manière à assurer à tous les ruraux les services communautaires de base indispensables, il serait préférable d'organiser des centres de

service de façon à ce que chaque citoyen n'en soit pas distant de plus de 15 milles, plutôt que de déménager les ruraux vers les centres urbains existants.

- 11) La relocalisation, lorsque nécessaire, devrait s'effectuer des extrémités des rangs vers les villages et toujours de façon volontaire.
- 12) Les méthodes d'approche pour solutionner des problèmes de sous-développement en milieu rural doivent être différentes de celles utilisées en milieu urbain. De plus il semble illusoire d'employer des formules toutes faites. Les cas concrets et les volontés populaires doivent suggérer les actions à entreprendre et leurs modalités d'exécution.
- 13) L'aménagement du territoire dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent ne peut définitivement pas être réglé par la création de 4 pôles industriels localisés seulement dans les principales villes. Il faudrait d'abord procéder à une réorganisation de l'espace rural, dont la consolidation pourrait se faire par de nombreuses implantations industrielles reliées aux ressources du milieu et aux caractères géographiques de la région. Il serait par exemple opportun de songer à la création de petits foyers industriels distants l'un de l'autre de 50 km (30 milles) au maximum. La localisation de ces foyers peut être projetée dans les localités dont la population est d'au moins 2 500 personnes. Une telle répartition laisserait chaque localité rurale à une distance maximale de 25 km (15 milles) d'un centre de service. Une complémentarité plus forte serait réalisée entre espace urbain et espace rural, et elle favoriserait une utilisation plus intensive des ressources du milieu rural.
- 14) Les politiques prises à l'échelle du Québec ou du Canada ont plus d'effets à court terme sur l'évolution de la situation socio-économique du territoire que celles d'ordre purement régional.
- 15) L'énorme effort d'aménagement tenté dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent n'a pas produit les effets escomptés. On ne peut toutefois pas dire pour autant qu'il s'agit d'un échec et que l'argent dépensé a été gaspillé. L'expérience a eu beaucoup d'effets positifs différents de ceux prévus. Elle a été également une véritable école de formation dont les effets sur la région et le Canada tout entier n'ont pas fini de se faire sentir.

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (1966) *Plan de développement*. Québec, Éditeur Officiel du Québec. 10 cahiers.
- Bureau de la Statistique du Québec (1971, 1972) *Statistiques*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- Bureau fédéral de la Statistique. *Recensement fédéral, 1961-1966*. Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Communication-Québec (1972) *Communiqués de Presse*. Rimouski, Ministère des Communications.
- Conseil régional de développement (1970) *Avis sur la renégociation de l'Entente générale de Coopération Canada-Québec 1968-1973*. Rimouski, Bureau du C.R.D., mai 1970.

- DUGAS, Clermont (1973) *Le zonage agricole scientifique de l'Est du Québec*, Rimouski, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.
- DUGAS, Renaud (1972) *Étude de la situation socio-économique et de l'évolution de St-Alphonse, Cté de Bonaventure*. Mémoire de Baccalauréat, Université de Sherbrooke.
- Metra Consultants Ltée (1970) *Relocalisation dans l'Est du Québec*. Québec, Office de planification et de développement du Québec.
- Ministère de l'Expansion économique régionale (1970-1972) *Communiqués de Presse*. Bureau régional de Rimouski.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (1972) *Guide manufacturier du territoire-pilote*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce-Odeq, septembre 1972.
- Ministère des Affaires sociales (1972) *Évaluation de l'expérience de réhabilitation, valorisation sociale et motivation des assistés chômeurs et autres catégories d'handicapés*. Rimouski, Bureau régional de l'Est du Québec.
- Service de Réaménagement foncier (1972) *Rapport d'opération 1970, 1972*. Rimouski, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.
- Statistique Canada. *Recensement fédéral 1971*. Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- THÉRIAULT, Marius (1973) *Structure industrielle de l'Est du Québec*. Rimouski, Université du Québec. Document non publié.

RÉSUMÉ

DUGAS, Clermont : Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972.

Depuis 1963, les gouvernements provincial et fédéral ont investi des sommes d'argent considérables dans le but de revaloriser la situation économique de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Ces investissements visaient à diminuer les disparités économiques entre cette région et le reste de la province. Après 10 ans de recherches, de planification et d'aménagement, les résultats obtenus diffèrent passablement de ceux escomptés. La population continue à décroître, le taux de chômage demeure toujours aussi élevé et les déséquilibres économiques intra-régionaux se sont accentués.

L'expérience d'aménagement semble avoir été beaucoup plus profitable pour ceux qui l'ont faite que pour la population concernée. Cette dernière s'est regroupée en comités de citoyens pour faire connaître son mécontentement et exercer des pressions auprès des organismes gouvernementaux. De nombreuses leçons peuvent être tirées de ces efforts d'aménagement. Ce seront peut-être ces leçons qui indiqueront finalement les meilleures voies à suivre pour l'amélioration générale de la situation socio-économique de la région-plan.

**MOTS-CLÉS : Aménagement, planification, développement régional
Est du Québec, Gaspésie, Bas-Saint-Laurent.**

ABSTRACT

DUGAS, Clermont : Regional planning in Eastern Quebec from 1963 to 1972.

Since 1963 provincial and federal governments have invested large sums of money to improve the economic situation in the *Gaspésie* et *Bas St-Laurent* regions. These investments have sought to diminish the economic disparities between these regions and the rest of the province.

After 10 years of research, planning and development, the results obtained are quite different from those expected. The population continues to decrease, the rate of unemployment remains almost at the same level and the economic disparities between the regions have increased. The experience appears to have been more profitable to the planners and developers than to the people of the region. The citizens have organised themselves into various committees (« comités de citoyens ») in order to express their dissatisfaction and to bring pressure to bear upon the governments.

Many lessons can be drawn from this planning experience. These lessons will hopefully point out the best ways of improving the socio-economic situation of these regions.

**KEY WORDS : Planification, Regional planning
Eastern Quebec, Gaspésie, Lower St. Lawrence region**